



Mobil home stationnée sous hangar, habitable ?

Par **Redjack**, le **28/02/2012** à **16:54**

Bonjour,

Je sais qu'il est possible de stocker en permanence un mobil-home sous un hangar fermé en "garage mort".

Est-il possible de l'utiliser tel que en tant que résidence secondaire en le laissant dans le hangar ?

L'eau et l'électricité étant raccordé au hangar.

Il n'y a que l'assainissement à réaliser.

Des vendeurs qui utilisent ce bien en résidence principale l'ont mis à la vente mais je voudrais savoir si c'est légal d'habiter comme celà dans un mobil home ranger sous un hangar, hors de vue, en résidence secondaire à l'année.

Je vous remercie. Salutations